



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
26 mars 2024

Date de la séance :
03 avril 2024

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 23
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 26**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 03 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtillière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : Mme DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : Mme Valérie BONNOT, M. Michaël CHAPOTELLE (suppléant de M. SALVAGGIO), Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Olivier COLAISSEAU, M. Manuel DA SILVA, Mme Isabelle DUPRE, Mme Geneviève GENDRE, M. Patrick JAHIER, Mme Michèle PETITOT, M. Jacques POTTIER, M. Patrick TAUPIN-GARDIN, Mme Nathalie TORTRAT, M. Sinclair VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents : M. Serge ARNAUD, M. Daniel CHEVALIER, M. Anicet FABRIANO (suppléant de Mme CAPDEVILA) M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Alain MASSON, M. Antoine POUPART

EXCUSÉS

M. Alexandre AFFRE, M. Patrick AUVRELE, Mme Saïda BOUARABA, Mme Aurore CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. Luc CHEVALIER, M. Alioune DJIGO, M. Julien GAILLARD, Mme Anne GBIORCZYK, M. Patrick JOUDRAIN, M. Alain KOLOPP, M. Francesco PITARI, M. Tony SALVAGGIO, M. Laurent SIMON, M. Serge SITHISAK

Pouvoirs :

Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD
M. GAILLARD donne pouvoir à M. MARSAUD
M. Luc CHEVALIER donne pouvoir à M. D. CHEVALIER

DELIBERATION N° 11/2024

OBJET : VOTE DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SIEMU POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres de population au 1^{er} janvier 2024

Entendu l'exposé du Monsieur le Président, à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE les montants de cotisations 2024 suivantes :

- 2,039275€ par habitant pour la cotisation « Fonctionnement »,
- 2,065569€ par habitant pour la cotisation « PDU »,
- 2 050 820€ pour la cotisation relative à l'offre de Transport du Réseau de bus – Lignes Régulières,
- 245 931€ pour la cotisation « Transport à la Demande (TàD) »,

EPCI membre	Population au 01/01/24 (En habitant)	Cotisation « Fonctionnement » (En €)	Cotisation PDU (En €)	Cotisation « Offre de transport – Réseau de bus »	Cotisation « TàD »	TOTAL 2024 (En €)
CCVB	1 245	2 539	2 572	20 396	2 459	27 966
CAMG	108 417	221 092	223 943	1 238 608	238 554	1 922 197
VEA	53 113	108 312	109 709	791 816	4 918	1 014 755
TOTAL	162 775	331 943€	336 223€	2 050 820€	245 931€	2 964 918

Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Au comptable public de Chelles

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités

La présente délibération, publiée et transmise au Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, représentant de l'État est immédiatement exécutoire. les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Annulation accordée F. Jansky.com

